

PRIX 2010 DE NOTRE FONDATION

CONCOURS LITTERAIRE DE PIECES DE THEATRE, EN 1 ACTE, EN LANGUE REGIONALE , SUR LE THEME DU THEATRE DE LA MEMOIRE

REGLEMENT

1. Dans le cadre du centenaire de la Fédération Culturelle Wallonne et Picarde du Hainaut, la FONDATION DELTENRE-BLAUTE organise un concours littéraire de pièces de théâtre, en langue régionale, sur le thème du « Théâtre de la Mémoire ». Le sujet est laissé au libre choix des auteurs : il ne doit pas nécessairement s'agir d'œuvres à caractère historique ; il peut s'agir de fictions, mais qui font appel à la mémoire de notre région.

Les pièces auront une valeur d'un acte, sans limite de durée.

2. Les textes seront écrits dans l'une des langues régionales romanes en usage en Wallonie.

Les auteurs utiliseront une langue de grande qualité; l'usage des règles orthographiques Feller est recommandé.

3. Chaque concurrent ne peut présenter qu'une seule pièce.

Les textes doivent constituer un travail original et n'avoir jamais été primés. Les adaptations sont autorisées, si elles font preuve d'un réel travail rédactionnel d'imagination et de recherche. Il ne peut en aucun cas, s'agir d'une simple traduction. Les œuvres participant au concours ne pourront être représentées ni enregistrées avant la date de clôture dudit concours.

4. Les oeuvres devront être adressées à M. Claude RICHARD, « Les Hauts Parcs », Avenue du Monde, 13 / 6 à 1400 - NIVELLES, pour le 30 avril 2010.

Aucune réclamation concernant des envois égarés ou non arrivés en temps utile ne sera acceptée si les envois n'ont pas été effectués par recommandé.

Les oeuvres seront envoyées en 3 exemplaires, qui resteront propriété de la Fondation et mises à la disposition des Cercles dramatiques. L'auteur joindra à son envoi une fiche reprenant ses nom et adresse, n° de téléphone et le titre de l'œuvre présentée. En cas d'adaptation, un exemplaire du texte original sera également joint à l'envoi.

5. Le Bureau de la Fondation est chargé de constituer le Jury. Les décisions de celui-ci seront sans appel. Il attribuera un prix d'une valeur de 250 €, qui constituera le « Prix 2010 de la Fondation Lucia et Armand Deltenre-Blaute ». Il pourra éventuellement attribuer un ou plusieurs accessits.

6. Les résultats du concours seront connus pour le 30 juin et les prix remis lors des Fêtes de Wallonie, à Courcelles, en septembre 2010.

7. Tout renseignement complémentaire concernant ce concours peut être obtenu auprès de M. Claude RICHARD (adresse ci-dessus; tél. 067 / 84 02 58) .